

part des journaux du Québec approuvaient l'attitude du gouvernement provincial à ce sujet et réclamaient, avec ce dernier, l'entière déductibilité de l'impôt provincial. C'est pourquoi je voulais citer quelques extraits de certains éditoriaux. Je me contenterai donc d'en donner la référence, et si quelques-uns des honorables députés veulent se donner la peine d'y référer, je suis convaincu qu'ils admettront mes avancés. Au fait, des journaux comme *Le Soleil*, *l'Événement-Journal*, *La Patrie*, *l'Action Catholique*, la *Gazette* et *Le Droit*, d'Ottawa, semblent tous admettre que le gouvernement fédéral devrait, dès aujourd'hui, décider d'accorder aux contribuables du Québec la déductibilité de cet impôt.

En somme, la question peut se résumer ainsi: Est-ce que le Québec doit être puni par Ottawa parce qu'il ne veut pas signer les accords financiers que lui propose ce dernier? Et ici, quand j'ai dit: "est-ce que le Québec doit être puni par Ottawa", je ne veux pas simplement dire le gouvernement de la province de Québec, mais toute la population de ma province.

D'abord, il est un point que tout le monde admet: c'est le droit d'un gouvernement provincial aux impôts directs. Il n'y a aucune discussion à ce sujet; l'honorable ministre des Finances (M. Abbott) l'a reconnu lui-même à son retour d'Australie et il l'a dit d'une façon claire et nette.

Ce droit au prélèvement d'un impôt sur le revenu provincial serait une farce si, en l'imposant, le gouvernement se trouvait à placer la population de la province dans une situation inférieure, par rapport à celle des citoyens des autres provinces. Et, vice versa, on pourrait comprendre l'hésitation du gouvernement fédéral à laisser aller ses revenus dans une province, au détriment des autres provinces du pays. C'est l'argument que je voudrais présenter ici ce soir. C'est justement la force de la position du gouvernement de la province de Québec à ce sujet: Si le gouvernement fédéral refuse aux contribuables de ma province le droit de déduire de l'impôt sur le revenu fédéral un impôt qu'exige d'eux le gouvernement provincial, il les place dans une position inférieure. D'autre part, le gouvernement de la province de Québec, en exigeant la déductibilité de cet impôt, ne se trouve pas à enlever un seul sou aux autres provinces.

On sait que le gouvernement fédéral offrait à la province de Québec un montant de 123 millions, si elle consentait à signer les accords fédéraux-provinciaux et à lui céder en retour l'impôt sur les successions, sur les compagnies, enfin, si la province consentait à renoncer à l'impôt sur le revenu des particuliers.

Si l'on considère que le Québec aurait alors cédé des revenus d'environ 80 millions de dollars, le gouvernement fédéral aurait donc été obligé de verser à peu près 40 millions de plus qu'il ne le fait aujourd'hui.

Il faut aussi remarquer que la forte majorité des citoyens du Québec ont préféré que le gouvernement provincial continue à conserver ses sources de taxation, afin de s'assurer que ces taxes soient dépensées dans la province, selon les traditions, la mentalité et les aspirations de la majorité canadienne-française et catholique du Québec.

Quiconque a lu les éditoriaux du Québec au cours de ces dernières années en a facilement été convaincu. Si vous en voulez une preuve plus certaine, vous n'avez qu'à lire les différents mémoires qui ont été soumis à la Commission Tremblay. L'immense majorité des rapports demandaient au gouvernement provincial de garder jalousement ses sources de taxation et de ne pas signer les ententes proposées par le gouvernement fédéral.

Et pourtant, si le gouvernement provincial avait accepté ses octrois directs, le Québec aurait touché une somme de 123 millions, tandis qu'en conservant ses champs de taxation comme elle le fait, la province n'a pu percevoir qu'environ 80 millions de dollars.

Un autre point sur lequel on doit insister, c'est que les octrois que le gouvernement fédéral accorde aux autres provinces du Canada s'élevaient à un total de 322 millions, et les contribuables de la province de Québec y contribuent pour une part,—peut-être pas autant que les autres, mais au moins ils y contribuent pour une part.

En 1953, le gouvernement central a perçu 700 millions de dollars en impôts dans la province de Québec, soit 296 millions en impôts directs sur le revenu des particuliers et 400 millions de dollars au moyen d'impôts sur les corporations.

Il est compréhensible que le gouvernement fédéral ne puisse pas remettre à chaque province un montant égal à celui qu'il perçoit en impôt sur le revenu de leurs populations, mais, tout de même, il est à remarquer que toutes les provinces qui ont signé ces accords retirent plus que si elles ne les avaient pas signés. En conséquence, le gouvernement fédéral se sent obligé de continuer à maintenir ses impôts à un niveau très élevé et ces impôts-là frappent la population du Québec aussi durement que celle des autres provinces, alors qu'elle n'en tire aucun bénéfice. Il découle de tout cela que la province de Québec reçoit moins que toutes les autres parce qu'elle a refusé de signer une entente avec le gouvernement fédéral. Or, si la province de Québec ne signe pas d'ententes, c'est qu'elle ne veut pas céder ses droits